

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20201117-CS-201117-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020
Affichage : 17/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

AFFICHÉ LE 17 NOVEMBRE 2020

CS-201117-03

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 09
- Absents : 05
- Pouvoirs : 00

CS-201117-03 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2021

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre à quatorze heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le dix novembre deux mille vingt s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. BOMPARD Alain (S).....
Suppléant de M. VALLET Mickaël (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. BERBUDEAU Jean-Marie (S).....
Suppléant de M. DESHAYES Maurice-Claude (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. TALLIEU Jean-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. DESHAYES Maurice Claude (T).....Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. BARRAUD Vincent (T).....Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme QUENTIN Marie-Pierre (T).....Conseil départemental de Charente-Maritime

o o o o

Secrétaire de séance : MARY Guy

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU
17 NOVEMBRE 2020**

CS-201117-03 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2021

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, portant obligation de débattre sur les orientations budgétaires au titre de la démocratie locale,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), notamment l'article 107 sur « l'amélioration de la transparence financière »,

Vu les articles L.5211-36 et L.2312-1 modifiés du Code général des collectivités locales,

Vu l'article L.5722-1 du Code général des collectivités locales,

Considérant que ce débat intervient dans un délai de un mois précédant le vote du budget primitif et donne lieu à une délibération du Comité syndical, prenant acte de la tenue du débat,

Considérant que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante, d'une part de disposer d'informations sur le contexte économique et réglementaire dans lequel elle évolue, d'autre part d'être informée de l'évolution de la situation financière du syndicat mixte et, enfin, de connaître les grandes orientations retenues qui présideront à l'élaboration du budget primitif,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

à l'unanimité, a pris acte de la présentation des orientations budgétaires présentées pour l'exercice 2021 (Cf . annexe 1 et 2)

Annexe 1 – Actions et aménagements prévus pour 2021

Pour La Tremblade

- Projets :
 - Mise en service du bassin à flot de La Tremblade (nouvelle ressource estimée à environ 120 K, avec mise en place d'une grille de tarification adaptée) ;
 - Remise en état d'un parking déjà existant ;
 - Etudes à poursuivre notamment celle concernant la station à carburant qui nécessite des investigations complémentaires sur le vieillissement des ouvrages qui seront déterminantes au niveau des investissements à mener dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploitation (2022).

Pour Marennes

- Projets :
 - Remplacement de la porte d'écluse du bassin à flot de Marennes (travaux hiver 2020, 600K€)
 - Aménagement d'un espace de stationnement des remorques de mise à l'eau
 - Remplacement de quelques passerelles d'accès aux navires dans la partie en chenal du bassin à flot

Pour les Hauts de Seudre

- Projets :
 - **L'Eguille-sur-Seudre :**
 - Remplacement d'un ponton fixe en bois (usagé) par un ponton flottant avec passerelle d'accès – amélioration des conditions d'accès aux navires et facilité pour la navigation ;
 - Aménagement du terre-plein utilisé en parking pour optimiser son usage et le mettre en conformité au sujet des écoulements d'eau pluviale ;
 - **Mornac-sur-Seudre :**
 - Equipement d'un dispositif fixe de nettoyage des cales (pompe immergée) ;
 - **Chatressac :**
 - Réfection des deux cales et du quai amont avec remplacement des défenses bois, des échelles et rejointoiement du quai ;
 - Remplacement d'un sanitaire public (mise aux normes) ;
 - **Arvert – Coux :**
 - Equipement d'un dispositif fixe de nettoyage des cales (pompe immergée) ;

Projets communs :

- Poursuite des missions de gestion des occupations, services portuaires, entretien des ouvrages, infrastructures et équipements portuaires ;
- Structuration et équipement de l'équipe technique du syndicat ;
- Entretien des espaces verts dans le domaine public portuaire ;
- Tarifs portuaires :
 - Proposition d'une harmonisation du mode de tarification pour les activités de plaisance, selon le processus présenté au cours du dernier comité syndical, l'objectif étant de :
 - Viser une plus grande équité dans les redevances ;
 - Faciliter l'application de ces tarifs ;
 - Simplifier la compréhension ;
 - Ne pas diminuer nos ressources ;

Pour les chenaux portuaires, des bases tarifaires uniques ont pu être établies comme suit :

	Objet de l'usage	Tarif unitaire HT	Tarif unitaire TTC
AOT (travaux et entretien à la charge de l'utilisateur)	Emplacement d'un navire sur ponton	20,00 €	24,00 €
	Cabane de loisir	5,00 €	6,00 €
	Terre-plein et terrasses	2,00 €	2,40 €
Contrats d'amarrage	Emplacement sur ouvrage public à l'échouage	30,00 €	36,00 €

Selon les ports et leurs caractéristiques (situation géographique, accessibilité, services portuaires), un coefficient de minoration a été calculé sur la base des éléments suivants :

- Ecart maximum proposé de 30 % entre les différents ports ;
- Chaque coefficient permet une minoration de 10% du tarif de base ;
- Le coefficient portuaire est obtenu par la multiplication des coefficients entre eux

Chenal portuaire	Marennes La Cayenne	La Tremblade Route Neuve	La Tremblade L' Atelier	Arvert - Coux	Arvert – La Grève à duret	Etaules - Orivol	Etaules Les Grandes Roches	Chaillevette - Châtressac	Chaillevette – chenal	Mornac	L' Eguille
Situation géographique	1	0,97	0,97	0,96	0,95	0,95	0,95	0,93	0,93	0,92	0,9
Accessibilité	1	0,9	1	0,9	0,95	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Services portuaires	0,97	0,92	0,98	0,90	0,90	0,90	0,90	0,94	0,91	0,92	0,94
Coefficient portuaire	0,97	0,80	0,95	0,78	0,81	0,77	0,77	0,79	0,76	0,76	0,76

Ce coefficient portuaire est appliqué sur le tarif de base du navire uniquement. Il ne concerne pas les autres objets d'occupation du domaine public (cabanes, terre-pleins,...)

En complément de cette mise en place éventuelle de nouvelles bases tarifaires selon ce principe, il conviendra d'œuvrer dès le début d'année, pour « remplir » les ports, c'est-à-dire contacter les usagers en liste d'attente pour leur proposer des emplacements disponibles et existants dont ils pourraient jouir dès 2021. De tels emplacements ont été repérés sur la quasi-totalité des ports en gestion et un inventaire exhaustif est en cours en cette fin d'année 2020 avec la mise à jour en parallèle des listes d'attentes récupérées. Cette action devra se traduire par des nouveaux usagers et donc des redevances nouvelles et supplémentaires.

Professionnels : les calculs sont en cours pour adapter les tarifs de façon à les harmoniser sans que cela ne représente d'augmentation des redevances, pour tenir compte du contexte actuel.

Autres activités professionnelles (convention d'occupation à vocation économique) : Les tarifs de base calculés et présentés précédemment pourraient être appliqués pour le forfait annuel de base (2.00 € le m² de terre-plein et 5.00 € le m² de surface bâtie), majoré de la part variable (1.5 % du CA réalisé sur le domaine public). Cela représente une réduction du forfait d'occupation de base souvent décrié actuellement par les restaurants (16.5 €

HT/ m² de terrasse qu'ils aménagent eux-mêmes). C'est cette base tarifaire qui a été appliquée à l'Eguille-sur-Seudre pour le premier restaurant passé en

convention d'occupation. Cette tarification tient compte du contexte économique et de la réalité des activités avec leur impact sur le domaine public et ses aménagements. Il permet également l'application des références législatives (article L2125-3 du CGPPP : la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation).

Annexe 2 – Synthèse des éléments financiers pour l'exercice 2021**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Charges caractère général	310 500,00 €	710 000,00 €	recettes exploitation
<i>charges exploitation ports</i>	265 500,00 €	380 000,00 €	<i>AOT plaisance + remplissage</i>
<i>Remboursement agent de MN</i>	45 000,00 €	75 000,00 €	<i>Professionnels conchyliculture</i>
		90 000,00 €	<i>Professionnels autres activités convention</i>
		45 000,00	<i>Services portuaires</i>
		120 000,00	<i>Bassin à flot de LT</i>
Personnel	330 000,00 €	65 000,00 €	Autres recettes
<i>salaires et charges + 1 agent</i>	330 000,00 €	65 000,00 €	<i>compensation CD17</i>
Autres charges	30 000,00 €	0,00 €	RODP
<i>indemnisations P et C</i>	30 000,00 €		
	0,00 €		
Intérêts emprunts	4 500,00 €		
	4 500,00 €		
Dépenses ordre	100 000,00€		
<i>dotation aux amortissements</i>	100 000,00 €		
<i>virement à la section d'I</i>			
<i>Totaux</i>	775 000,00 €	775 000,00 €	

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'équipement	686 000,00 €	100 000,00 €	Ressources d'ordre
<i>L'Eguille parking</i>	50 000.00€		
<i>L'Eguille ponton</i>	100 000,00 €		
<i>Mornac pompe nettoyage</i>	7 500,00 €		
<i>Chatressac réfection cales</i>	60 000.00 €		
<i>Chatressac remplacement sanitaire</i>	15 000.00 €	250 000,00 €	Emprunts
<i>Arvert pompe nettoyage</i>	7 500.00 €		
<i>La Tremblade parking</i>	50 000.00 €		
<i>Marennnes parking remorques</i>	20 000.00 €		
<i>Etudes dont suite station à carburant</i>	40 000.00 €		
Provisions	0,00 €		
Dépenses d'ordre	0.00€		
<i>am. Subv.</i>	0.00 €		
<i>Totaux</i>	350 000,00 €	350 000,00 €	

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHANT
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU